



## Loyer et APL : trop perçu

-----  
Par pauline

Bonjour,  
mon agence immobilière m'a prélevé la totalité de mon loyer et a touché les APL pour ce mois-ci.  
Ils m'ont dit que les 2 opérations s'étaient effectuées au même moment et que s'était donc "tant pis?", ça sera déduit le mois prochain.  
or, si je touche les APL, c'est pour m'aider mois par mois.  
ma carte est donc bloquée et j'aurai les frais bancaires qui vont avec..  
ils ne veulent rien savoir. ils ont quand même fait une demande de remboursement qui sera PEUT-ETRE acceptée mais qui prendra au moins 3 semaines.  
autant vous dire, ça sera le moment de payer le prochain loyer.  
est-ce normal?  
que puis-je faire ?  
merci d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Il est déconseillé d'accepter le prélèvement sur votre compte. Sinon il y a toujours ce risque de trop perçu.

Ecrivez un RAR à l'agence pour réclamer le remboursement, et surtout pour les informer que vous paierez par virement. Demandez un RIB et indiquez les références à chaque virement afin que le paiement soit bien attribué à votre location.

-----  
Par pauline

merci de votre réponse.  
Oui j'ai appris ça justement mais c'est la première fois que je perçois une aide et je ne savais pas.  
Je vais faire ça mais je paie mon loyer le 10 par prélèvement. étant payé entre le 10 et le 12, c'était pratique.  
Si jamais je change de mode de paiement, ne risque-t-il pas de me réclamer le loyer en tout début de mois?

-----  
Par yapasdequoi

Il faut vérifier la date de paiement sur le bail, et vous devez la respecter. Peu importe le mode de paiement.

Si prélèvement, vous ne maîtrisez pas le montant. Une erreur a eu lieu et peut se reproduire.

-----  
Par pauline

ok bon ben je vais faire ça mais c'est bien noté que c'est exigible le 1<sup>er</sup>.  
c'est un loyer mensuel par avance

-----  
Par yapasdequoi

Il va falloir mettre la somme due de côté pour éviter de payer en retard.  
Des retards répétés peuvent amener la résiliation du bail.